Journal officiel de l'Union européenne

C/2024/581

15.1.2024

FR
Série C

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) nº 1907/2006 ([1])]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/581)

Décision d'octroi d'autorisation

Référence de la décision ([1])	Date de la décision	Dénomination de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Motivation de la décision
C(2024) 8	8 janvier 2024	4-Nonylphénol, ramifié et linéaire, éthoxylé (4-NPnEO) Nº CE -; nº CAS -	Fysol S.A.S., 130 avenue des Follaz, 73000, Chambéry, FRANCE	REACH/23/40/0	Mélange d'une résine époxy contenant du 4-NPnEO, aboutissant à des mélanges contenant moins de 0,1 % m/m de 4-NPnEO pour la fabrication d'articles en fibre de verre destinés à des pièces d'hélicoptères composites critiques	31 décembre 2025	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.

([1]) La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: Authorisation (europa.eu).

([1]) JO L 396 du 30.12.2006 , p. 1.

ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2024/581/oj